



Charte de déontologie

Nos missions

Aider les patients atteints de douleurs chroniques et/ou de souffrances psychiques, à devenir acteurs de leur parcours de soins en les sortant de leur isolement, en les écoutant, en les accompagnant, en soutenant leurs proches et en les informant des moyens existant pour les soulager.

Travailler auprès des professionnels de santé pour compléter la prise en charge des douleurs chroniques en apportant l'expertise des patients sur le terrain : dans les groupes de réflexion, pour les travaux de recherche, dans les congrès professionnels et dans la formation des personnels soignants.

Intervenir auprès des décideurs en santé publique pour représenter les patients, faire reconnaître le syndrome douloureux chronique comme une maladie et améliorer l'accès aux soins pour tous sur tout le territoire en intégrant les enjeux économiques et sociaux liés à l'évolution de la population.

Informers tous les publics de l'existence des douleurs chroniques et des souffrances psychiques associées, et les sensibiliser sur leur impact sur la vie des patients et de leur entourage.

Nos valeurs

Ecoute, partage, entraide, confiance, respect, proximité

Ethique : discrétion, intégrité, rigueur

L'AFVD affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion

Relations avec les parties prenantes

1. Adhérents et bénéficiaires

L'AFVD s'engage à :

- garantir le droit d'expression de tous
- représenter et défendre l'intérêt général des patients douloureux chroniques et de leurs familles
- veiller à la qualité et la proximité de ses services

2. Bénévoles et salariés

L'AFVD s'engage à :

- recruter et orienter les bénévoles selon leurs souhaits et compétences
- définir les rôles de chacun et coordonner les actions
- apporter les soutiens nécessaires et proposer les formations adaptées
- valoriser l'expérience de tous et favoriser les échanges
- organiser l'évaluation régulière des actions et les adapter à l'évolution des besoins

Les bénévoles et les salariés s'engagent à :

- respecter cette charte dans le cadre de leur mission, ou de leur contrat de travail
- participer à la vie de l'association dans le respect de leur engagement
- travailler en équipe
- accepter de se former pour mieux remplir les fonctions qui leur sont confiées
- observer les règles de confidentialité et de neutralité consenties

3. Donateurs

L'AFVD s'engage à :

- utiliser les fonds mis à sa disposition dans le respect des valeurs qui sont les siennes
- la rigueur dans la recherche et la gestion des tous les fonds obtenus
- informer les donateurs sur ses actions et l'utilisation des fonds
- garantir la transparence de ses comptes

4. Partenaires médicaux

L'AFVD s'engage à :

- ne pas empiéter sur le domaine médical exclusivement réservé aux professionnels de santé
- observer toutes les règles de confidentialité et de neutralité lors de ses interventions

Les partenaires s'engagent à :

Respecter et promouvoir l'intervention des bénévoles dans le respect des Conventions signées avec l'Association.

5. Partenaires industriels :

L'AFVD et l'industrie pharmaceutique reconnaissent leur rôle spécifique en matière de santé. Elles respectent leurs particularités, leurs missions, leurs objectifs et leurs responsabilités respectives. L'indépendance de l'AFVD doit être préservée. La coopération entre l'AFVD et l'industrie pharmaceutique exige toute transparence, notamment pour toute forme de soutien.

Communication

Sont chargées des relations avec les parties prenantes les personnes désignées ci-dessous :

Circonstances habituelles :

Martine CHAUVIN, Présidente :

Presse Partenaires Donateurs Institutions Adhérents Bénévoles Salariés

Christiane WOZNIACK Vice -Présidente :

Presse Partenaires Donateurs Institutions Adhérents Bénévoles Salariés

Axelle SEBIRE, Chargée de Communication :

Presse Institutions

Catherine SEBIRE, Chargée de Projets :

Presse Partenaires Donateurs Institutions Bénévoles

Loïc BERNARD, Responsable National des Régions :

Partenaires Institutions Bénévoles

Situation de crise :

Procédures à suivre selon le plan de communication spécifique inséré au document de gestion des risques.

Principaux moyens de communication selon les parties prenantes

Comptes Rendus Assemblée Générale : adhérents et partenaires en faisant la demande

Site Internet : ouvert à tous

Newsletter : adhérents, partenaires, donateurs, institutions, presse, et visiteurs inscrits à partir du site

Bulletins, affiches et plaquette de présentation : pour tous

Gazette des bénévoles : bénévoles

ANNEXES

1. Charte des intervenants en permanences
2. Charte des Délégués Régionaux
3. Code de conduite avec les firmes